



25 octobre 2024

Circulaire n°2**Objet : Jours fériés officiels à l'Office des Nations Unies à Genève en 2025**

1. Conformément à la résolution 52/214 A et à la décision 52/468 de l'Assemblée générale, les jours fériés officiels à l'Office des Nations Unies à Genève en 2025 seront les suivants :

Mercredi	1 janvier	Nouvel An
Lundi	31 mars	Eïd al-Fitr (observé) ¹
Vendredi	18 avril	Vendredi saint/Vendredi Saint orthodoxe
Lundi	21 avril	Lundi de Pâques
Vendredi	6 juin	Eïd al-Adha
Lundi	9 juin	Lundi de Pentecôte
Vendredi	1er août	Fête nationale suisse
Jeudi	11 septembre	Jeûne genevois
Jeudi	25 décembre	Noël

2. Dans sa résolution 69/250, 72/19 et 78/245, l'Assemblée générale a reconnu l'importance d'un certain nombre d'autres jours fériés. En conséquence, afin de respecter la diversité du personnel des Nations Unies, les fonctionnaires ont la possibilité d'observer un jour férié de leur choix, qui doit être choisi dans la liste ci-dessous :

Mardi	7 janvier	Noël orthodoxe
Mercredi	29 janvier	Nouvel An lunaire
Vendredi	21 mars	Nowruz
Lundi	12 mai	Jour de Vesak
Jeudi	29 mai	Ascension
Jeudi	2 octobre	Yom Kippur
Lundi	20 octobre	Diwali
Mercredi	5 novembre	Gurpurab

¹ Le jour de l'Eïd al-Fitr tombe le dimanche 30 mars 2025 mais sera observé le lundi 31 mars 2025.

3. Pour des raisons techniques et de planification, les membres du personnel doivent informer leurs superviseurs dès que possible mais au plus tard le 31 janvier 2025, des vacances flottantes qu'ils souhaitent observer. Les gestionnaires doivent respecter les vacances flottantes choisies par le membre du personnel. Si, pour des raisons de service, un membre du personnel des services généraux et des catégories apparentées est tenu de se présenter au travail à la date choisie comme jour férié, le fonctionnaire est inscrit comme ayant pris le congé flottant et rémunéré pour les heures supplémentaires effectuées un jour férié. Les membres du personnel de la catégorie professionnelle et des catégories supérieures qui sont tenus de travailler à la date choisie comme jour férié peuvent choisir d'observer un autre jour comme jour férié.

La présente circulaire expire le 31 décembre 2025.

(Signé) Tatiana Valovaya
Directrice générale
Office des Nations Unies à Genève